



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION SPORTS ET JEUNESSE
Compte-rendu de la réunion du lundi 07 septembre 2015 à 19h00
Dans la salle Paul Tornow Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

Service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante

1. Subvention pour le transport des mercredis éducatifs.
2. Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives.
3. Financement du projet Agoraé, épicerie solidaire/lieu de vie de Fédélor.

Service développement des pratiques sportives

4. Rénovation du complexe de la Patinoire : avenant n°1 à la convention du 08 juillet 1968 et versement d'une subvention d'équipement.
5. Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2014-2015.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Belkhir BELHADDAD, Adjoint au Maire :

- Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire
- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller municipal
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère municipale

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère municipale

- Monsieur Julien HUSSON, Conseiller municipal
- Madame Patricia ARNOLD, Conseillère municipale

Assistaient également à la séance :

- Monsieur Thierry ROCHEL, Directeur du pôle Animation, jeunesse, sports et vie associative
- Monsieur Alexis BESSE du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante

Madame ANTOINE-FABRY ouvre la séance à 19h00 et présente la liste des membres excusés.

1^{er} point : Subvention pour le transport des mercredis éducatifs.

Margaud ANTOINE-FABRY présente ce point en expliquant qu'il s'agit d'un simple transfert de compétence et de crédits depuis le service de l'Action Educatrice vers le service Jeunesse. Le total de 23 100 € de subventions proposées au bénéfice de diverses associations doit permettre la prise en charge du déplacement des enfants participant aux activités dans le cadre du programme d'accueil de loisirs le mercredi après-midi.

Ce point ne suscite aucune question ni remarque particulière et la Commission émet un avis favorable.

Le rapporteur de ce point au prochain Conseil Municipal sera Margaud ANTOINE-FABRY.

2^e point : Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives.

Alexis BESSE présente le point. Il s'agit d'une part de soutenir trois projets socioculturels et d'autre part de participer à l'achat de matériel pédagogique par les structures de Jeunesse conventionnées.

Le premier projet est la reconduction de l'action Zikametz for Kids par l'association Zikamine. Cette manifestation se déroulera cette année les 6 et 7 octobre à la BAM et aux Trinitaires. Comme chaque année, elle s'adressera dans un premier temps aux publics scolaires, puis aux familles. Ateliers de découverte des musiques actuelles et concerts jeunes publics seront au programme. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 1 500 €, comme les années précédentes.

Le deuxième projet est porté par l'association Espace Culturel de la Grande Région et consiste en la réalisation d'une série de web-documentaires par des jeunes volontaires européens et messins. Ceux-ci permettront la promotion d'actions alternatives solidaires ayant cours sur notre territoire. Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 490 € couvrant les frais liés à la mise en place d'ateliers pédagogiques.

Le dernier projet consiste en l'organisation de la fête de quartier du Saulcy le 26 septembre par une association nouvellement créée : Du Côté de chez Nelson. Elle a pour but d'animer le secteur et d'y recréer du lien entre les habitants, usagers, associations et commerçants par le biais d'actions culturelles et conviviales. Il est proposé d'attribuer une subvention de

1 900 € à l'association pour cette première manifestation.

Enfin, il est proposé à la Commission de se prononcer sur l'attribution de subventions permettant l'achat de matériel pédagogique. Pour ce faire, les associations demandeuses construisent un budget reposant à 40% sur l'aide de la CAF, 30% sur celle du Conseil Départemental, 20% sur celle de la Ville de Metz, le reste étant à leur charge. Un montant total de 2 268 € est proposé au bénéfice du centre de la Corchade et de la MCL.

La Commission émet un avis favorable.

Le point sera présenté au prochain Conseil Municipal par Madame Nadia SEGHIR.

3^e point : Financement du projet Agoraé, épicerie solidaire/lieu de vie de Fédélor.

Le point est présenté par Nadia SEGHIR.

La Ville de Metz a engagé avec l'association Fédélor (Fédération des étudiants de Lorraine) un travail de réflexion autour du mieux-vivre et du mieux-manger pour les étudiants en difficultés sociales. Ainsi, Fédélor, forte de son expérience sur le territoire nancéien où une AGORAÉ fonctionne depuis avril 2013, propose d'ouvrir en lien avec l'Université de Lorraine et le CROUS, une AGORAÉ sur le campus Bridoux.

Les AGORAÉ, sont des épicerie solidaire présentes sur les campus universitaires qui permettent aux étudiants en difficulté financière d'accéder à une alimentation saine et équilibrée, mais aussi à des produits de la vie courante, à moindre coût, tout en créant un lieu de rencontre, d'information et d'échange, permettant un espace d'engagement citoyen ouvert à tous. Elles contribuent à l'égalité des chances et à la lutte contre l'échec des jeunes dans leur cursus.

A Metz, les activités prévues à partir d'octobre 2015, date d'ouverture de ce lieu, seront diverses : dans le domaine de la consommation durable, jardins partagés, « Ruchequiditoui » actions de réduction des déchets et ateliers budget seront mises à l'honneur ; dans celui de la culture avec un lieu d'exposition, des événements musicaux et une bibliothèque collaborative ; dans le domaine de l'éducation à la santé, avec l'ouverture d'une cafétéria, des cours de cuisine ou de sports.

Le budget d'investissement du projet s'élève à 28 650 €, réparti en travaux d'aménagements, mobilier, équipements spécifiques pour l'épicerie, ainsi que pour le stock de départ. Le budget de fonctionnement quant à lui s'élève à 60 744,00 €. Fédélor sollicite la Ville de Metz pour un montant de 3 000 € d'aide au démarrage et 2 000€ au fonctionnement pour l'année 2015-2016.

Madame AUDOUY souhaiterait connaître les éléments de bilan de cette action sur Nancy. Les chiffres seront donc proposés lors de la prochaine Commission. Il en va de même pour les objectifs chiffrés de l'action à Metz au cours de sa première année de fonctionnement.

La Commission apporte un avis favorable.

Le rapporteur de ce point au prochain Conseil Municipal sera Madame Nadia SEGHIR.

4^{er} point : Rénovation du complexe de la Patinoire : avenant n°1 à la convention du 09 juillet 1968 et versement d'une subvention d'équipement.

Monsieur Thierry ROCHEL présente ce point.

Par le biais d'un bail à construction en date du 8 juillet 1968, la Ville de Metz a mis à disposition de la SARL « Patinoire Messine » un terrain se situant sur le ban de Longeville-lès-Metz pour y créer et exploiter un ensemble sportif de patinage sur glace. Le terme de ce bail est fixé au 30 juin 2028 et à cette date il est prévu que les ouvrages reviennent en pleine propriété à la Ville.

L'état actuel de la patinoire et de ses installations nécessite une rénovation importante pour que l'équipement retrouve un niveau de sécurité et de fonctionnalité adapté aux normes actuelles et aux attentes des différents publics le fréquentant. Le bâtiment ne répond plus en effet ni aux normes sportives lui permettant d'accueillir des spectacles ou des compétitions de sport sur glace, ni aux normes de fonctionnement de ce type d'équipement, en particulier en ce qui concerne le système de réfrigération, qui est obsolète et non-conforme à la réglementation dans la mesure où il fonctionne avec du gaz dont l'utilisation est aujourd'hui proscrite.

Au cours des dernières années, plusieurs projets de rénovation, associés à la construction de bâtiments commerciaux, ont été proposés à la Ville mais n'ont pas aboutis. Le dernier en date a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 30 janvier 2013, qu'il convient de rapporter.

Récemment, un nouveau projet initié par la société PATINOIRE MESSINE, entre-temps transformée en SAS (Société par Actions Simplifiée), a vu le jour. Ce projet, présenté à la ville sous l'intitulé « Aren'ice », est porté par un groupement d'entreprises à l'origine du rachat de 75 % des parts de la société PATINOIRE MESSINE.

Le projet des nouveaux opérateurs s'inscrit dans une dynamique devant permettre aux différentes catégories d'usagers de retrouver un équipement neuf et adapté à leurs pratiques. Ces nouveaux actionnaires souhaitent faire de la patinoire de Metz un établissement de référence qui accueillera les dernières technologies en matière de production de glace.

Par ailleurs, les nouveaux opérateurs se sont engagés à formaliser une charte pour développer, en lien avec les associations fréquentant l'équipement, l'accès du plus grand nombre aux sports pratiqués sur glace.

Le projet porte sur la réalisation d'un ensemble de travaux de rénovation et de mise aux normes, pour un montant de 1 050 000 € HT : remplacement du tapis glacier et du système de production de froid, remplacement des rambardes, création de nouveaux vestiaires, habillage des murs extérieurs, ré-aménagement complet de l'accueil,....

En regard de l'impact bénéfique que pourra avoir la rénovation de la patinoire et sa transformation complète sur les associations, clubs sportifs (hockey sur glace, patinage

artistique, ...) et scolaires, mais également pour le rayonnement de la ville de Metz, et considérant que les équipements reviennent à la Ville au terme du bail, il est proposé que le coût de l'aménagement des vestiaires destinés aux scolaires et aux compétitions ainsi que les travaux de bardage extérieur (dans la perspective d'assurer une continuité esthétique avec le complexe sportif Saint Symphorien) soient accompagnés financièrement par la Ville par une subvention d'équipement à hauteur de 300 000€. Cette subvention sera versée à la société « Patinoire messine » en deux fois, à raison de 150 000 € en 2015, et 150 000 € en 2016.

Il est en outre proposé de proroger de 13 ans le bail initial afin de repousser son terme au 30 juin 2041, et de maintenir le loyer à 2 % des recettes hors taxes, sauf au cours des 5 premières années d'exploitation où il est proposé de fixer une redevance annuelle symbolique à hauteur de 100 €.

Monsieur Jacques TRON insiste sur la nécessité de trouver entre les clubs utilisateurs une bonne harmonie dans leurs rapports et que les repreneurs développent également une bonne relation avec ces clubs.

Il est précisé qu'une charte sera produite au cours des premiers mois de fonctionnement à l'initiative des gestionnaires de l'équipement. Celle-ci précisera les conditions d'un accès à tous les publics, et viendra fixer les obligations réciproques des clubs entre eux, et vis-à-vis du gestionnaire.

La Commission se prononce en faveur de cette proposition.

Le rapporteur de ce point au prochain Conseil Municipal sera Monsieur Belkhir BELHADDAD

5^{ème} point : Versement de subventions aux clubs sportifs.

Monsieur Thierry ROCHEL présente ce point.

En complément des subventions accordées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2014/2015 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé à la Commission, d'attribuer pour un montant total de 13 000 € les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

- 1 500 € au bénéfice de Metz Handball pour la prise en charge exceptionnelle des frais liés aux déplacements de l'équipe féminine de moins de 18 ans pour aller disputer la phase finale de la Coupe de France remportée le 30 mai 2015 à Vendôme.

- 1 500 € au bénéfice de Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club pour la prise en charge exceptionnelle des frais liés aux déplacements de l'équipe U13 pour aller disputer la finale de la Coupe Nationale à Capbreton les 6 et 7 juin 2015. Vainqueur de la finale régionale, l'équipe messine a représenté la Lorraine sur cette compétition et elle s'est classée 8^{ème} sur 24 face à des équipes souvent issues des centres de formation de clubs professionnels.

- 10 000 € pour la Société de Natation de Metz

Dans le cadre d'un accord passé avec la SNM, la Ville mettait depuis de nombreuses années un éducateur municipal à disposition du club. Les orientations actuelles conduisent à mettre fin à ce dispositif qui présente un certain nombre d'inconvénients notamment pour le développement du projet sportif des clubs. Aussi, à l'instar de ce qui a été fait pour le club d'athlétisme, il est proposé d'inviter la SNM à recruter directement un entraîneur et de lui apporter un soutien financier dans cette démarche. Le maître-nageur qui était détaché au club a réintégré les piscines sur un poste vacant pour compléter l'effectif nécessaire au fonctionnement des établissements aquatiques. Il est proposé de verser à la Société de Natation de Metz un montant de 10 000 € pour la période de septembre à décembre 2015.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € au bénéfice du Club Taekwondo Spirit de Metz pour l'organisation de l'Open International le 24 octobre 2015 au Complexe Sportif Saint Symphorien. Plus de 200 participants âgés de 7 à 16 ans sont attendus sur cette compétition.

Enfin, il est également proposé d'attribuer les subventions d'équipement suivantes pour un montant total de 8 702 € :

- 5 090 € à Metz Tennis de Table pour l'acquisition d'un véhicule 9 places destiné à assurer les déplacements sportifs des jeunes du club, soit une aide d'environ 20 % du coût total de l'investissement (25 445 €).

- 3 477 € à l'Union Lorraine de Plantières pour l'achat d'un véhicule 9 places destiné à assurer les déplacements sportifs des jeunes du club, soit une aide de 10 % du coût total de l'investissement (34 772 €) et pour répondre à la demande du club.

- 135 € au bénéfice de l'Ecole Française d'Echecs de Metz pour le remplacement de 8 échiquiers, soit une aide d'environ 20 % du coût total de l'investissement (672 €).

Monsieur Luc WENDLING a souhaité que lors de la présentation de subventions ponctuelles soit rappelé le montant annuel accordé à chacune des associations concernées. Il souhaite également avoir une explication sur le niveau de l'aide apportée par la Ville pour l'achat d'un véhicule par l'UL Plantières, qui apparaît comme proportionnellement inférieure à celle attribuée au club de Metz Tennis de Table.

Il est précisé que dans le cadre de l'Euro 2016, la Fédération Française de Football a mis en place un dispositif particulier venant offrir la possibilité aux clubs de Football, de bénéficier d'une aide représentant 80% du coût total pour l'achat d'un véhicule destiné au transport des licenciés. La demande du club est donc de 10% du coût total seulement, et il est proposé de donner suite à cette hauteur.

La Commission se prononce en faveur de ces propositions.

Le rapporteur de ce point au prochain Conseil Municipal sera Monsieur Belkir BELHADDAD.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BELHADDAD clôt la séance à 20h00.

L'Adjoint au Maire

Belkir BELHADDAD